



Commune de
St-Sulpice

SERVICE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET POLICE DES CONSTRUCTIONS
Rue du Centre 60 - Case Postale
1025 St-Sulpice - Tél. 021 694 33 60
amengamente-territoire@st-sulpice.ch - www.st-sulpice.ch

Demande d'autorisation d'abattage

PROPRIETAIRE(S) NOM/PRENOM : PPE SUIV LE JORDIL
 ADMINISTRATEUR(TRICE) PPE : BERNARD NICOD SA
 ADRESSE DU BIEN-FONDS : CH. OCHETAZ 11 PARCELLE N° : 877
 TEL : 021 331 18 45 MAIL : patrick.nicolet@bernard-nicod.ch
 ADRESSE DE CORRESPONDANCE : AV. GARE 24 - 1001 LAUSANNE

DESIGNATION EXACTE DU/DE(S) ARBRE(S) FAISANT L'OBJET DE LA DEMANDE								
*N° SUR PLAN	NOMBRE	ESSENCE À ABATRE	CIRCONFÉRENCE (CM) À 1M DU SOL	HAUTEUR (M)	ÂGE (ANS)	ETAT SANITAIRE	ESSENCE(S) PRÉVUE(S) EN COMPENSATION	HAUTEUR
1	1	P.N NOIR	190	20	60	dépérit	SORBIER OISELEURS	*
2								
3								
4								

MOTIF DE LA DEMANDE selon art. 15 LPrPNP

- Risques sécuritaires ou phytosanitaires avérés.
 Entrave avérée à l'exploitation agricole.
 Impératifs de construction ou d'aménagement.
 Autre :

JUSTIFIER LE MOTIF D'ABATTAGE : le p.n noir dépérit et est dangereux
* VOIR AVEC L'ENTREPRISE STOCKLI : 077 409 61 26

ANNEXES À JOINDRE, SEULS LES DOSSIERS COMPLETS SERONT TRAITES : (art. 19 RLPPrNP)

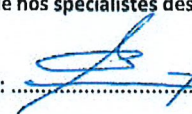
- Photos du/des arbre(s) à abattre et lieu ;
- Plan de situation (<https://saint-sulpice.geocommunes.ch>) indiquant par *numérotation l'emplacement du/des arbre(s) à abattre ;
- Plan de situation indiquant l'emplacement et l'essence de la/des plantation(s) compensatoire(s) ;
- Une copie de la pièce d'identité du(des) propriétaire(s) ou administrateur(trice) ;
- Si transmis par un mandataire : procuration signée par le/les propriétaire(s) avec une copie de la pièce d'identité du/des propriétaire(s).

DANS CERTAINS CAS, LA MUNICIPALITE SE RESERVE LE DROIT DE DEMANDER DES COMPLEMENTS D'INFORMATION.

Par ma signature, j'atteste avoir pris connaissance du règlement communal sur la protection des arbres, de ses annexes, sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) et son règlement.

Il est à noter que le propriétaire est tenu par la loi de ne pas commencer ses travaux avant l'expiration du délai de recours, prolongé le cas échéant des fêtes judiciaires, l'autorisation d'abattage n'entrant en force qu'après cette échéance.

La signature ci-dessous autorise les personnes assermentées du Service de la voirie ainsi que nos spécialistes des arbres à pénétrer dans la (les) parcelle(s), même en l'absence du propriétaire, afin d'instruire la présente requête.

Lieu et date : Lausanne le 11.02.26 Signature du (des) propriétaire(s) :  **BERNARD NICOD SA**
 26 av. de la Gare Tél 021/311 11 11
 1001 LAUSANNE
 Nom, prénom du (des) signataire(s) :

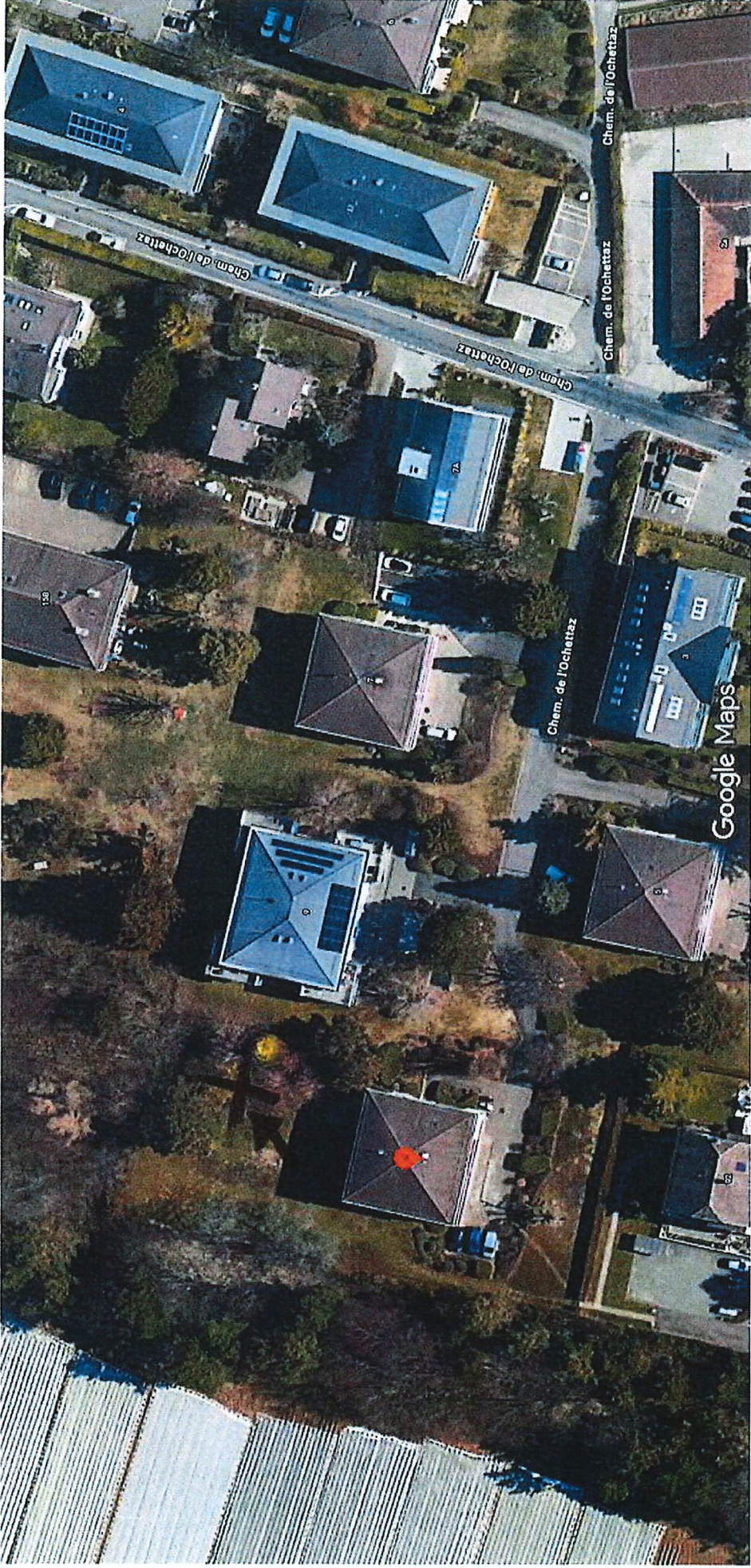
RESERVE AU SERVICE DE L'AMENAGEMENT ET DU TERRITOIRE :

Préavis du spécialiste en soin des arbres : positif négatif Expertise du :
 Mise à l'enquête : du au Contrôle de la plantation le :





Chem. de l'Ochettez 11



Images ©2026 Airbus, Maxar Technologies, ©swisstopo, Données cartographiques ©2026 Google 10 m



 Commune de Saint-Sulpice
saint-sulpice.geocommunes.ch

 geocommunes

 à abattre  plantation

Echelle 1: 250

Imprimé, le 11.02.2026 14:24

Informations dépourvues de foi publique. Les informations à caractère légal sont fournies par les autorités compétentes. Aucune garantie n'est donnée sur l'exactitude, l'exhaustivité et l'actualité des données. La position des conduites est à vérifier par sondage.

© Géodonnées : Etat de Vaud / swisstopo



Morges, le 10/04/2026

COMMUNE DE ST-SULPICE
à l'att. de Mme Ascension
Service Technique
Rue du Centre 60
1025 St-Sulpice

Constat parcelle 877
Pin noir

Madame
Suite à notre visite sur place, voici notre rapport :

- ° Analyse visuelle VTA (visual tree assessment)
- ° Conclusions

Si vous avez des questions complémentaires, nous sommes à votre entière disposition.
Veuillez agréer, Madame, nos salutations les meilleures.

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils





Zones d'observations

Méthode VTA (visual tree assessment - analyse visuelle des arbres)

La méthode VTA est une méthode reconnue à l'échelle internationale pour l'inspection des arbres. Cette méthode permet l'analyse du langage du corps et de la mécanique des arbres. Les symptômes et défauts externes sont identifiés et inspectés. Les dégâts internes sont analysés et évalués afin de mesurer les risques de rupture. De cette analyse découleront des investigations plus approfondies si nécessaire afin d'aboutir à une conclusion impartiale. S'en suivra une recommandation de soins ou l'éventuel abattage de l'arbre afin de minimiser les risques pour les cibles potentielles.

Réf : Prof. Dr. Claus Mattheck

Les zones étudiées sont décomposées de la façon suivante :

Zone 6: couronne, branches, feuilles

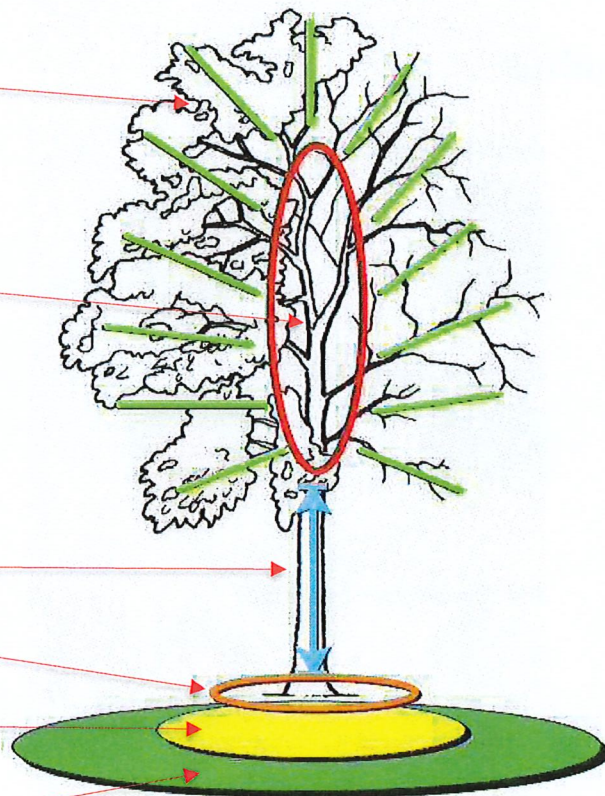
Zone 5: empâtements des charpentières

Zone 4: tronc, fût

Zone 3: départ du système racinaire, collet

Zone 2: assise racinaire, surface d'ancrage

Zone 1: rhizosphère, volume/surface de nutrition



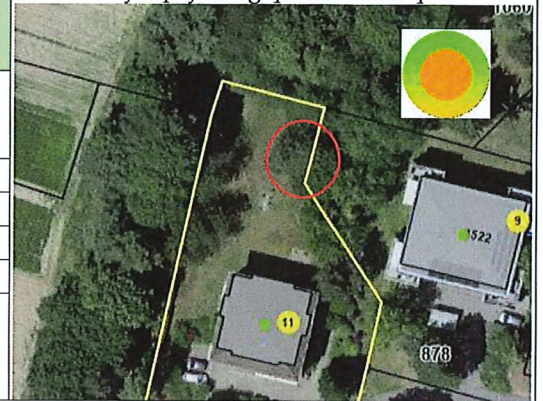
Arboristes-conseils Sàrl, cp 68, Morges 1

+41 076 331 67 31 – www.arboristes.ch - info@arboristes.ch

Rapport d'analyse visuelle VTA (visual tree assessment)

Mandataire / Client :	Commune de St Sulpice, Mme Ascension
Date:	10/04/26
Essence:	Pin noir <i>Pinus nigra</i>
Lieu:	Ch Ochettaz 11/ parcelle 877

Analyse physiologique et mécanique



Environnement : herbe



Descriptif : penche légèrement au NO, se dédouble, présence de plusieurs branches mortes, cassées suspendues, aiguilles sèches. Possible présence de la maladie des aiguilles rouges. NB : pas d'entretien depuis longtemps sur cet arbre.

Rien à signaler R.A.S.

Arbre à entretenir

Arbre à sécuriser

Arbre dangereux

Conclusions : manque d'entretien, ne présente pas de risques particuliers. Suivi nécessaire et usuel des pins noirs

Préconisations : nettoyage complet du houppier, évacuation des branches et aiguilles

Béguin Nicolas
Arboriste-conseils

Morges, le 11/04/26